

Séance du 24 septembre 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : Mme Sandrine BERGUERRE BUISSON, 1^{ère} Adjointe de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION
Rapporteur : Mme Sandrine BERGUERRE BUISSON

Présents : Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR,, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Sonia MOKEDDEM (Procuration à Laurence POTIER GABRION), Zekai YAVUZES (Isabelle BELIN REGARD, Marc LOCATELLI (Procuration à Sylvie SERMONDADAZ), Patrice CONTAT (Procuration à Michel LANGLET), Nicole COTTERLAZ-RANNARD (Procuration à Virginie DANG VAN SUNG)

Excusé sans procuration : Pierrick DUCIMETIERE

Conseillers votants : trente-deux

Objet : Adhésion du Centre de santé du Foron à l'Association Groupement Régional des Centres de Santé (GRCS) Auvergne Rhône-Alpes

L'association GRCS Auvergne Rhône-Alpes a pour objet de fédérer, représenter et accompagner les centres de santé dans leur fonctionnement et leur développement.

L'adhésion de la commune à cette association permettrait de bénéficier d'un réseau, d'un appui technique et d'un soutien dans la gestion et la promotion du centre de santé communal. Notamment en permettant des journées de rencontre entre les porteurs de projets et les équipes des centres de santé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu les statuts de l'association GRCS Auvergne Rhône-Alpes (Groupement Régional des Centres de Santé) tels que joints en annexe,

Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer au GRCS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **DECIDE** de l'adhésion du Centre de Santé du Foron à l'Association GRCS Auvergne Rhône-Alpes,
- **APPROUVE** le versement de la cotisation annuelle, dont le montant est fixé par l'assemblée générale de l'association,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 1^{er} octobre 2025
Pierrick DUCIMETIERE

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 24 septembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Laurence POTIER GABRION

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

